Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne aval

Compte rendu du Comité Syndical du lundi 14 mars 2022 à 18 h 30 Salle des fêtes de Rioux Martin



	COMMUNAUTE	DE COMN	IUNES LAVALETTE TU	DE DRONNE		
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. MAFFRE Xavier	х		M. POUPEAU Daniel		
BARDENAC	M. POIRIER Dany			M. BIDEAU Arnaud	х	x
BAZAC	Mme CHADEFAUD Nelly			M. PELLISSIER Yoann		
BELLON	M. MONTIGAUD Laurent			Mme VIGIER Aline		
BOISNE-LA TUDE	Mme BOUGON-CELERIER Lysiane	х		M. NOUAILHAS Alain		
BONNES	M. BEGUERIE Stéphane	х		M. ROUSSILON Nicolas		
BORS	M. BOURDIGEAUD Pascal			M. BOURDIGEAUD Louis		
BRIE-sous-CHALAIS	M. DOUGAL Romain			M. BORDE Fabrice		
CHALAIS	M. BONIFACE Joël	х		M. BOUDEAU Jérémy		
CHÂTIGNAC	Mme BERGEON-PARQUIER Lydie			Mme PETIT Murielle		
COURGEAC	M. TOUZEAU Henri			M. RIPAUD Jérôme		
COURLAC	M. MELUN Ludovic			M. Di VIRGILIO François		
CURAC	M. GELINEAU Yvon			M. GEORGES Noël		
Les ESSARDS	M. FERCHAUD Michael			M. DESROSIER Jean-Marie		
JUIGNAC	M. PETIT Christophe			M. VRIGNAUD Jérôme		
LAPRADE	M. BRARD Cyril			M. CHAUVIT Baptiste	х	х
MEDILLAC	M. TARDE Claude			Mme DELPIT Nathalie		
MONTBOYER	M. HOVART Benjamin			M. GENDRON Jonathan		
MONTIGNAC-le-COQ	M. DESERT Alain			M. BEAUVAIS Damien	х	х
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. HERBRETEAU Bernard	х		M. DESBROSSE Jérôme		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	Mme HUGUET Myriam	х		Mme CHARRANNAT Corinne		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. PAUL-HAZARD Michel	х		Mme GODREAU Sandrine		
Ex SAINT-EUTROPE	M. BRUNO Thierry			Mme BLANDINEAU Annette		
Ex ST-LAURENT de BELZAGOT	M. FRETIER Philippe		M. HERBRETEAU Bernard	M. CARTER Maximillian		
NABINAUD	M. GRARE Didier			M. MARCHAND Denise		
ORIVAL	M. DUMAS Lucien			M. LABROUSSE Joël		
PILLAC	Mme BOUILLON Géraldine	х		M. GILLET Valentin		
RIOUX-MARTIN	M. VESSIERE Jean-François	х		M. JALLET Bernard		
RONSENAC	M. GUIGNARD Quentin			Mme MARTEAU Clarisse		
ROUFFIAC	M. RIBEREAU Jean-Marie	х		M. VINCANT Jean-Pierre		
SAINT-AVIT	M. GUITARD Fabrice	х		M. PASQUIER Mickaël		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. BOURDIER Christian	х		M. CHAGNAUD Patrick		
SAINT-MARTIAL	M. BOISPERTUIS Yoann			M. CALLUAUD Xavier	х	х
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. BOULLIN Sébastien			M. DOUSSAINT Alexandre		
SAINT-ROMAIN	M. RICHARD William	х		M. GELISSE Ghislain	х	
SAINT-SEVERIN	M. BENOIT Patrick			M. MERCIER Bruno		
YVIERS	Mme RICHARDS Dominique	х		M. Manuel BONNEAU		

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE									
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations			
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. GODET Sylvain					
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT	х		M. GOHIN Christian					

	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE										
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations					
La BARDE	M. ROUX Jean-Michel	х		M. POINEAU Laurent							
BOSCAMNANT	M. BORDE Pierre	х		Mme FEUILLET Claudine							
La GENETOUZE	M. GROSLAUD Didier			M. BERGER Bernard							
SAINT-AIGULIN	Mme DRIBAULT Anne	х		M. PELET Patrice	х						
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. HERVOUET Pascal			Mme PETIT Nadine							

	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI										
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations					
CHAMADELLE	Mme BLANCHETON Sophie			M. MUSSOT Gérard	х	х					
COUTRAS	Mme RAMOS Laura	х		Mme CHOLLET Marianne							
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. GUILLEMOT Bernard	х		M. DUBOIS Gérard							
Le FIEU	M. PLUVINAGE Alain	х		Mme DUCHOZE Edwige							
LAGORCE	M. ALLARD Michel	х		Mme DALLA MUTA Martine							
Les PEINTURES	M. BLANC Jacques	х		M. JOUANET Arnaud							
ST-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. ARNOUD Alain	х		M. COUTAUD Yannick							

Conditions dérogatoires au droit commun application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10/11/21, les mesures suivantes sont de nouveau en vigueur depuis le 10/11/21 et jusqu'au 31/07/22, fixation du quorum au 1/3 des membres présents et possibilité pour un membre de disposer de 2 pouvoirs.

Date de la convocation: 09 mars 2022 - Quorum: 18

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 24 Nbre total de délégués suppléants : 51 - Nbre total de délégués suppléants présents : 7

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 5

Nbre total de pouvoirs : 1 Nbre de votants : 30

Secrétaire de séance : Mme HUGUET Myriam

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- M. GAUTHARD Axel, technicien milieux aquatiques, SABV DA,
- Mme CHAPRON Géraldine, adjointe administrative, SABV DA.

Ordre du jour

- Comptes rendus des comités syndicaux du 06 décembre 2021 et du 15 février 2022,
- Compte administratif 2021:
 - o Vote du compte de gestion 2021 du percepteur de Barbezieux,
 - Vote du compte administratif 2021,
 - Affectation des résultats de 2021,
- Budget primitif 2022:
 - Grille de répartition des charges, année 2022,
 - Vote du budget primitif 2022,
- Travaux:
 - OP 160 : Demande de subventions Projet de restauration de la continuité écologique sur la Tude, site de Grand Pas (Montmoreau),
 - OP 161 : Demande de subventions Projet de restauration de la continuité écologique sur la Tude, site du barrage du Pont (Montmoreau),
- Gestion du personnel:
 - Débat sur la protection sociale complémentaire des agents du syndicat,
 - Temps de travail et mise en place des 1 607 h,
 - Stagiérisation d'un agent au 1er juin 2022,
- Questions diverses.

Introduction

La séance est ouverte sous la présidence de M. Joël BONIFACE, il constate que le quorum est atteint et remercie les élus présents car le quorum est toujours atteint lors des Comité Syndicaux, ce qui appréciable. Mme Myriam HUGUET est nommée secrétaire de séance et fait lecture du pouvoir reçu :

M. Philippe FRETIER, qui a donné pouvoir à M. Bernard HERBRETEAU.

Derniers comptes rendus des comités syndicaux (du 06/12/2021 et du 15/02/2022)

Le Président présente aux délégués les comptes rendu des deux derniers comités syndicaux, en date du 06 décembre 2021 et du 15 février 2022. Ces comptes rendus ont été envoyés à tous les délégués pour avis et aux communes pour information. Aucune modification n'étant à apporter, ils sont validés par l'ensemble des délégués et seront publiés sur le site internet du syndicat.

Compte administratif 2021 et budget primitif 2022

Résultats 2021:

COLLECTI	итг.		SABV de la Droi	ana arad						
JULLEUII	VIIE:		SADV de la Didi	irie, gagi						
				VEDCICE - 202	•					
				EXERCICE: 2021	1					
		INVESTI	SSEMENT		FONCTION	NEMIENT				
RECET	TES		341 578,04€			402 659,77 €				
DEPEN	ISES		335 536,44€			253 375,22 €				
								CAF brute:	149 284,55€	
RESUL	TAT		6 041,60€			149 284,55 €		CAF:	37,07%	
			RESULTAT	D'EXECUTION I	OU BUDGET					
		Α	В	С	D	E	F	G	Н	ı
		Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2020	Part affectée à l'investissem e nt = crédit au compte 1068 exercice 2020	Résultat de l'exercice 2021 = recettes - dépenses (sam excédent ni déficit reporté)	Résultat de cióture = nésultat de l'exercice 2020 + nésultat de l'exercice 2021 = A + B + C	Restes à réaliser dépenses en 2021	Restes à réallser recettes en 2021	Calcul sl besoin de prélèvement (déficit) = D + E	Prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionneme nt = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2022	Excédent de fonctionnem nt restant à reporter su l'exercice sulvant 2022
NVESTISS	SEMENT	1 711,24€		6 041,60 €	7 752,84 €			7 752,84 €	0,00 €	
ONCTION	NEMENT	258 711,38 €		149 284,55 €	407 995,93 €				0,00 €	407 995,93 €
		258 7	11,38 €	155 326,15 €	415 748,77 €					
BUDGET 2	2022	INVESTISSE								
	Dépense			ettes	}					
ne 001			ligne 001	7 752,84€						
AR dépenses		0,00 €	RAR recettes compte 1068	0,00 € 0,00 €						
		FONCTIONN	EMENT	_	I					
	Dépense		Rec	ettes.						
ne 002			ligne 002	407 995,98€						

Recettes de fonctionnement, CA 21 et BP 2022 :

	FONCTION	NNEMEN	T RECET	TES				
article	intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	2021	Propositions 2022	Observations : 2021 et 2022
002	Excédent antérieur reporé				258 711,38	0,00	407 995,93	
6419	Rembt rémunérations personnel	127,00	0,00	109,00	0,00	0,00	0,00	
013	TOTAL CHAP. atténuation de charges	127,00	0,00	109,00	0,00	0,00	0,00	
010	TOTAL OTTAL CALONIAGON AS STATES	121,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	
7023	Menus produits forestiers			8 577,00	5 000,00	6 623,22	10 000,00	Vente bois entretien de la ripisylve
70878	Rembt frais par autres redevables	16 300,00	12 651,30	20 028,60	21 300,00	19 335,70	20 000,00	Natura 2000 Tude et Dronne et prestation suivi anguilles argentées
70	TOTAL CHAP. produits de services	16 300,00	12 651,30	28 605,60	26 300,00	25 958,92	30 000,00	
	Région 2020	0,00	0,00	5 941,02	0,00			Solde sub de 2019, plus de subv en 2020
	Département de la Gironde 2019	0,00	0,00	3 654,79	0,00			Solde subvention pour le poste en 2019 (100 %)
	Département de la Gironde 2020	0,00	0,00	3 471,00	8 000,00	7 705,58		Subvention pour le poste en 2020 (acompte + solde)
7473-2021	Département de la Gironde 2021				3 500,00	0,00	0,00	Rien en 2021 dossier non instruit par CD33
	Département de la Gironde 2022							30 % acompte postes TMR pour 2022 (11 253 € prévus en 2022)
74751	Groupements de collectivités	200 000,00	199 999,00	200 000,00	220 000,00	220 000,00	220 000,00	Contribut° des 4 membres, fixe depuis 2018 (EPCI) + 10 % en 2021
7478-2019	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2019	0,00	26 328,90	59 322,86	0,00			30 % postes TMA 2019 : suivi, animat° et gest° cours d'eau, 2020 solde
7478-2020	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2020	0,00			80 000,00	89 754,28		Postes TMA 2020 (30 % acompte reçu 02/21 + solde)
7478-2021	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2021 + 2022				20 000,00	57 697,20		30 % acompte postes TMR pour 2021 et 2022
7478-2022	Autres org : Agence de l'eau Adour Garonne 2021 + 2022						65 000,00	Solde TMR 2021 (pas d'acompte pour 2022 car perçu en 2021)
74	TOTAL CHAP. dotations, subv.et particip;	300 951,90	286 380,07	272 389,67	311 500,00	375 157,06	288 500,00	
7588	prod. Divers gest° courante	0,00	1,06	1,55	1,62	0,99	1,07	Arrondis prélèvements à la source
75	TOTAL CHAP.produits gestion courante	0,00	1,06	1,55	1,62	0,99	1,07	
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	83,72	43,32	0,00	1 542,80	,	Vente 2 boitiers de manœuvre + rbt facture payées en double
77	TOTAL CHAP. produits exceptionnels	0,00	83,72	43,32	0,00	1 542,80	0,00	
	TOTAL	317 251,90	299 116,15	301 149,14	596 513,00	402 659,77	726 497,00	
			311 401 15					

<u>Dépenses de fonctionnement, CA 21 et BP 2022</u> :

	SABV Dronne	Aval CA	2021 et	BP 2022				
	FONCTIO							
article	intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Propositions 2022	Observations: 2021 et 2022
60622	Carburant	4 563,03	5 039,57	4 525,24	5 500,00	4 478,40	6 500,00	carburant 3 véhicules et matériel thermique
60631	Fournitures d'entretien	0,00	48,40	0,00	100,00	0,00	100,00	
60632 60636	Fournitures de petit équipement Vêtements de travail	2 767,41 847,80	1 418,43 607,89	2 173,44 360,40	3 000,00 1 000,00	715,30 596,25	3 000,00 1 500,00	Divers outillage et matériaux
6064	Fournitures administratives	1 001,99	365,28	476,15	1 000,00	711,08	1 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	300,35	2 284,60	3 000,00	35,78		Bois/piquets/semences- petits travaux en régie
611	Contrats de prestations de services	80,00	60,00	96,00	100,00	108,00	120,00	Maintenance site internet
6132 6135	Locations immobilières Locations mobilières	6 775,00 1 204,87	4 000,00 1 591,66	4 000,00 884,82	4 100,00 1 000,00	4 000,00 1 006,45	5 000,00 1 100,00	Location bureaux et atelier évolution possible en 2022 Loyer copieur + copies
615221	Entretiens de bâtiments publics	0,00	0,00	004,02	106 926,02	-	234 325,00	RESERVE FINANCIERE du Syndicat
61551	Entretien matériel roulant	1 888,29	1 713,99	2 529,06	2 700,00	2 386,36	3 000,00	Entretien et réparation des 3 véhicules
61558	Entretien autres biens mobiliers	149,17	324,18	98,70	2 000,00	195,26	2 000,00	Réparation et entretien du matériel
6156 6161	Maintenance Primes d'assurances	108,00 3 636,79	319,40 3 811,75	1 241,71 3 939,40	1 500,00 4 100,00	675,00 4 059,67	1 500,00 4 300,00	ATD 16 : antivirus, messagerie et signature électronique Responsabilité Civile et véhicules
6184	Versements à des organ. Form.	0.00	2 472,00	3 333,40	3 000,00	0,00	2 000,00	Responsabilité Givile et verilicules
6188	Autres frais divers	1 399,19	65,76	1 512,80	15 000,00	18 831,48	10 000,00	Films continuité écologique (Bosseau, Coutras et Poltrot)
6225	indemnité au comptables et régisseurs	430,67	324,25		0,00	0,00	0,00	Plus d'indemnités 1500 € : cotisation 2021/2022 Charente Eaux +2500 € : prestations
6226	Honoraires	0,00	2 052,00	1 500,00	7 800,00	2 100,00	9 000,00	expertises sur un ouvrage par Charente Eaux + 5000€ Commissaire enqueteur Dronne aval
6227	Frais d'actes, contentieux	0,00	504.00	6,61	3 000,00	0,00	3 000,00	L 150005 (IV) 21 LV D
6228 6232	Divers Fêtes & cérémonies	440,00 2 675,83	524,00 2 196,29	0,00 1 029,79	1 500,00 2 000,00	0,00 711,50	6 000,00 2 000,00	dont 5000€ pour éléments enquête public Dronne aval Plateaux COPIL Reyraud 12/20 + plateaux repas réunion ZH 18/05/21
6236	Catalogues et imprimés	242,34	40,74	40,74	500,00	135,74	500,00	Calendrier organisationnel + livres techniques
6237	Publications	1 362,00	7 318,65	1 525,57	10 000,00	932,40	5 000,00	Impression plaquettes présentation + guide propriétaires + carte de
		0,00	0,00		1 000,00	· ·	,	visites + panneaux chantier
6238 6251	Divers Voyages & déplacements	1 581,50	1 072,98	640,99 152,50	1 200,00	359,99 0,00	1 000,00 1 200,00	Outils de com : Stylos du syndicat,,,
6261	Frais d'affranchissement	480,00	686,40	430,68	600,00	648,00	600,00	
6262	Frais de Télécommunication	1 208,01	1 425,70	1 386,58	1 600,00	1 328,02	1 500,00	Internet, téléphone fixe + portables (3)
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 840,00	2 880,00	3 500,00	3 095,00	3 500,00	ATD 16 : cotisation annuelle (volet numérique + RGPD) + adhésion PASS Sud Charente année 2021 (200€)
6288 63512	Autres frais services extérieurs Taxes Foncières	9 600,00	4 800,00	5 200,00 75,00	6 500,00 100,00	4 800,00 154,00	5 000,00 200,00	Convention de mise à dispo sécrétaire avec la mairie Rioux-Martin Taxe foncière site de Reyraud année 2021 (dep17, 24 et 33)
6355	Taxes & impôts sur véhicules	75,00	0,00	125,52	225,00	0,00	100,00	Taxe forticiere site de Reyfaud affiliee 2021 (dep17, 24 et 55)
011	TOTAL CHAP. Charges générales	42 516,89	44 419,67	39 116,30	193 551,02	52 063,68	317 045,00	
6332	Cotisations au Fond National d'Aide au Logement	70,52	75,01	76,57	100,00	84,62	100,00	
6336	Cotisation Centre Gestion Fonct Publique Territoriale	683,56	1 249,19	1 272,44	1 400,00	1 456,35	1 500,00	
64111	Personnel titulaire	51 821,06	52 491,65	53 203,87	56 000,00	48 346,99	56 000,00	3 agents : 1,96 ETP + Convention suivi Anguille Argentée + astreintes barrages + prélèvements à la source / 2,29 ETP = GP 1 ETP - GC 0,71 ETP- VB 0,58 ETP
64112	NBI et supplément familal de traitement	1 351,05	2 747,76	2 747,76	3 500,00	2 869,07	3 000,00	NBI pour 2 agents
64118	Autres indemnités	17 083,77	20 332,64	20 831,76	30 000,00	22 400,12	24 000,00	CIA et RIFSEEP pour les agents titulaire
64131	Personnel non titulaire	21 993,44	24 560,40	25 816,56	27 000,00	39 594,48	38 000,00	Traitement indiciaire + primes agents contractuels : M.Eric BONIS (jusqu'au 15/11/21- 0,88ETP) et M. Valentin BONIDU (depuis le 01/06/21- 0,58 ETP). A partir du 01/02/22 : Axel GAUTHARD 0,91 ETP + Valentin 0,42 ETP (01/01 au 01/06/22)
6451	Cotisations URSSAF	14 228,04	15 288,32	15 732,82	17 000,00	19 139,47		4 salariés + Prévision indemnité chômage Eric BONIS
6453 6455	Cotisations caisses retraite Cotisations Assurances perso	16 446,37 2 826,11	17 150,47 3 384,89	17 328,58 3 285,73	20 000,00 3 500,00	16 058,08 3 773,88	21 000,00 4 000,00	4 salariés + Prévision indemnité chômage Eric BONIS Assurance groupe statutaire / CDG 16
6458	cotisations assurances perso cotisation autres organ. Soc.	410,00	621,00	636,00	650,00	636,00	650,00	CNAS pour 3 agents. Cartes cadeaux à partir du 01/01/2022
64731	allocations chomage	110,00	021,00	000,00	000,00	000,00	10 000,00	Prévision indemnité chômage Eric BONIS (70 % net sur 8 mois)
6475	Médecine du travail	181,50	184,50	194,70	250,00	194,70	250,00	
012	TOTAL CHAP. Charges de personnel	127 095,42	138 085,83	141 126,79	159 400,00	154 553,76	183 500,00	
6531	Indemnités élus	27 939,20	31 060,48	31 060,60	32 000,00	31 060,56	32 000,00	
6533	Cotisations retraite élus	2 642,25	2 869,36	2 529,48	3 000,00	2 678,74	2 900,00	
65548	Autres contributions	1 373,00	0,00					2021 : 2 600 € subvention GDON Chalais. Prévision 2022 à la baisse pour non
6574 65888	Subventions de fonctionnement organismes droit privé Charges diverses de gestion courante	2 800,00	2 600,00 1,77	2 600,00 1,74	8 800,00 5,00	2 600,00 1,59	5 200,00 5,00	consommation les années précédentes: 5 200 € GDONs (16, 17 et 33) Arrondis / prélèvement à la source
65	TOTAL CHAP. Charges gestion courante	34 754,45	36 531,61	36 191,82	43 805,00	36 340,89	40 105,00	Anonais / protevement a la source
22111	December 1997	1		1== 40	105.00	400.00	202.00	
66111 6688	Intérêts réglés à l'échéance autres charges financières	0,00	0,00 350,00	455,10	425,00 0,00	172,77 0,00	200,00 0,00	Emprunt achat REYRAUD, intérêts Frais emprunts achat du site de REYRAUD
66	TOTAL CHAP. Charges financières	0,00	350.00	455,10	425,00	172,77	200,00	Traid displante dellac de de NETTATOS
6711	Intérêts moratoires / marchés	0,00	0,00		500,00	0,00	500,00	
6718	autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00	0,00		500,00	0,00	500,00	
67	TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	
0011	DAM des increability affirms	40,000,00	40 547 56	44 005 44	40.040.00	40.044.40	40.404.00	D-t-ti
6811	DAM des immobilisations CHAP Opération d'ordre entre sections	10 022,89	12 517,58	11 385,44	10 648,00	10 244,12	12 134,00	Dotations aux amortissements
042	CHAP Opération d'ordre entre sections.	10 022,89	12 517,58	11 385,44	10 648,00	10 244,12	12 134,00	
022	Dépenses imprévues				10 000,00	0,00	10 000,00	
023	Virement section investissement	0,00	0,00		197 683,98		162 513,00	
TOTAL		214 389,65	231 904,69	228 275,45	616 513,00	253 375,22	726 497,00	
			20. 00-,00		0.00,00		0 ,00	

Column		SABV Dronne Aval CA 2021 et BP 2022 INVESTISSEMENT										
1985		DEPENSE	S				SEWIEN		S			
The content of the			CA 2020	BP 2021	CA 2021		OP	OPERATIONS	CA 2020	BP 2021	CA 2021	proposition s 2022
Comparison of control contro			7 336,63	155 400,00	155 368,18				163 463,91			
1985	-									1 711,24	0,00	7 752,84
285 Concession of September 1970 197							2182	Matériel de transport				
Page Continues of calls bestime discussionment							28051	Concessions et droits similaires	520,00			520,00
September Company Co										807,00	1,00	953,00
1-101 Tolerand 1-101 Tol	CHAP 041	Opérations d'ordre Section d'investissement								196,00		8 850,00 1 568,00
1931 Control Martines						42 126,32				58,00	57,64	243,00
1							CHAP 041	Opérations d'ordre Section d'investissement				
07-14 File Accordance to International Companies 500.00 409.00 509.								Intégration des études				40 326,32 1 800,00
07-19 19 19 19 19 19 19 19		ACQUISITION MATERIEL										
Bits Accompany	OP 134	2188 autres immobilisations corporelles					AEAG AEAG	1328- AUTRES Sub non transferable 1328- AUTRES Sub non transferable				
Procedure Accordance natural analyses strategy Procedure Pro	OD 400						AEAG	1328- AUTRES Sub non transferable				
10 10 10 10 10 10 10 10	OP 139		4 031,87	5 000,00		15 785,00	10222	Fonds de compensation de TVA	47 826,33	40 000,78	48 708,08	30 000,84
Geption TRAVAILY PEO & TRAVAILY				2 400.00		2 400.00				12 000.00		9 500,00
OP 14 STATE DESCRIPTION FOR TERRORIST TUDE DROWNE 16 10 10 10 10 10 10 10						,	dept 33	1323- Subv non transferable DEPARTEMENT		2 500,00	1 166,40	1 000,00
1911 1912 1913 1914 1915		TRAVALIX PPG 2F TRANCHE TUDE DPONNE 46								2 300,00		. 300,00
Application		2315 - travaux sur les installations et outillages	10 422,00				RNA	1322- Subv non transferable REGION	10.070.42	6 000,00	7 273,00	
Post Committee Coolings		2000 itais u itisetuoli							10 919,42	45 000,00	45 763,99	
SNA 1322 - Date not breather the SECION 977.60 154.007.11			40.070.04						07.000.40			
MAX.	OF 140	2118- autres terrains	2 032,00				RNA	1322- Subv non transferable REGION	9 727,50	05 000 00	404 007 44	
Part 1222- Series to the increases and coefficients 48,941,44			107 232,00						33 163,20	85 000,00	104 087,14	
PASS Treation	OP 148	2315 - travaux sur les installations et outillages	48 841,44				RNA	1322- Subv non transferable REGION				
OP 150 ACQUISITION MOUNT REVAIL.									6 895,50	50 000,00		
Continuité écologique ouvrages liste 2 1000.00 5000.00 5000.00 5000.00 100	OD 440		109 380,36	90 464,00	72 889,34					4 500,00		3 500,00
TRAMAUR POS TRANCIE & DRONE AVAL	OP 149	2118- autres terrains		10 000,00		9 000,00 9 000,00	CD 16	1323- Subv non transferable DEPARTEMENT	3 600,00		13 514,76	10 000,00 35 000,00
CP 15 TRAVAIX PR OT PRANCIE A DROINE AVAI.	OP 150	ACQUISITION MOULIN REYRAUD										
Pop 15 2315 - trevaus au de rentalisitione et outilisques 45 420,40									144 485,87			
ARAC 1322-AUTRES Sub non transferable A 100,00 19,000 10	OP 151	2315 - travaux sur les installations et outillages	45 420,40				RNA	1322- Subv non transferable REGION	10 274 00	15 000 00		23 000,00
2031- fries d'échée 0.00 36 000.00 36 000.00 36 000.00 10 1322-5 Univ noi transferable REGION 3000.00 3000.0		2033 Itals d Insertion					AEAG	1328- AUTRES Sub non transferable		19 000,00	12 568,64	7 500,00
C116 1923-3-Subr von transferable DEPARTEMENT 5,000,00 5,000,00 10,0			0.00	36 000.00		36 000.00			3 000.00	3 000.00		0,00
OP 150 2031- fras d'étable 200 00 17000.00 3200.			.,				CD 16	1323- Subv non transferable DEPARTEMENT		5 000,00		5 000,00 10 000,00
2315 - travaux sur les installations et cutillages 17 000,00 32 000,00							OP 153	Etude station débit Tude PAPI Dordogne				
Continuité écologique ouvrages liste 2 "Pirouat" 7500.00 1 1 1 1 1 1 1 1 1	OP 153	2031- frais d'étude 2315 - travaux sur les installations et outillages	0,00				ETAT	1326- Subv non transferable ETAT		17 000,00		15 000,00
CP 16 1323- Subv non transferable DEPARTEMENT 7,000,00 13 13 13 13 13 13 13	OP 154			90 960 00	56 929 88	35,000,00				7 500 00		1 000,00
OP 155 Continuité écologique ouvrages liste 2 "Pirouat" 25 000.00 5 000.00 27 000.00 27 000.00 27 000.00 27 000.00 27 000.00 27 000.00 27 000.00 28 00		2010 - davada sai 163 installations et sainages		30 300,00	00 020,00	00,000,00	CD 16	1323- Subv non transferable DEPARTEMENT		7 500,00	11 160 00	3 000,00
2031-frais d'élude 25 000,00 5 000,00	OP 155	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Pirouat"								30 000,00	11 100,00	20 000,00
AEAG 1328-AUTRES Sub non transferable 15,000,00	0. 100	2031- frais d'étude					RNA	1322- Subv non transferable REGION				2 000,00 3 000,00
2031-frais d'étude 25 000,00 5 000,00 5 000,00 CD 16 1322- Subv non transferable REGION 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 000,00 2 00,00 2 00,00 2 00,00 2 00,00 2 00,00 2 00,00 2 00,00 2 00,00 2 00,00 2 0,00 2												15 000,00
AEAG 1328-AUTRES Sub non transferable 15 000,00 15		2031- frais d'étude					RNA	1322- Subv non transferable REGION				2 000,00
2031-frais d'étude 25 000,00 5 000,00 5 000,00 2 0		2118- autres terrains		5 000,00		5 000,000						2 500,00 15 000,00
CD 16 323- Subv non transferable DEPARTEMENT 2000.00 30 30 30 30 30 30 3	OP 157			25 000 00		25,000,00	OP 157	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Tannerie	"	2 000 00		2,000,00
OP 158 Continuité écologique ouvrages liste 2 "Céron" 2031- frais d'étude 25 000,00 25 000,00 20 118- autres terrains 5 000,00 5 000,00 20 000,0				5 000,00		5 000,00	CD 16	1323- Subv non transferable DEPARTEMENT		2 000,00		2 000,00 3 000,00 15 000,00
2031- frais d'étude 25 000,00 25 000,00 25 000,00 21 18- autres terrains 5 000,00 5 000,00 5 000,00 CD 16 1322- Subv non transferable REGION 2 000,00 3 0	OP 158	Continuité écologique ouvrages liste 2 "Céron"								10 000,00		10 000,00
AEAG 1328-AUTRES Sub non transferable 15 000,00 15		2031- frais d'étude				25 000,00 5 000,00	RNA CD 16	1322- Subv non transferable REGION 1323- Subv non transferable DEPARTEMENT		2 000,00		2 000,00 3 000,00
2315 - travaux sur les installations et outillages 125 760,00 45 924,48 80 000,00 CD 17 1323 - Subv non transferable DEPARTEMENT 20 960,00 7 0							AEAG	1328- AUTRES Sub non transferable				15 000,00
AEAG 1328-AUTRES Sub non transferable 41 920,00 12 575,10 25	OP 159			125 760,00	45 924,48	80 000,00	CD 17	1323- Subv non transferable DEPARTEMENT				7 000,00
Continuité écologique ouvrages liste 1 "Grand Pas' Continuité écologique ouvrages liste 1 "Grand Pas' OD2											12 575,10	30 000,00 25 000,00
OP 160 Pas/canal " OD2/OP1 2315 - travaux sur les installations et outillages 127 000,00 127 000,00 218 - autres terrains 5 000,00 0,00 0,00 2031- frais d'étude 12 000,00 0,0		Continuité écologique ouvrages liste 1 "Grand										
2118- autres terrains 5 000,00 0,00	OP 160	Pas/canal " OD2/OP1 2315 - travaux sur les installations et outillages					RNA	Pas" OD2 1322- Subv non transferable REGION				10 565,00
Continuité écologique ouvrages liste 1 "Le Pont" OP 161 OP 2 2315 - travaux sur les installations et outillages 150 000,00 148 200,00 NRMA 1322 - Subv non transferable REGION 50 000,00 12 2315 - travaux sur les installations et outillages 0,00 0,00 10 000,00 0 10 000,00 0 10 000,00		2118- autres terrains		5 000,00		0,00	AEAG	1328- AUTRES Sub non transferable				31 690,00 21 130,00
OP2 OP3		Continuité écologique ouvrages liste 1 "Le Pont"						Continuité écologique ouvrages liste 1 "Le Pont"				
2031- frais d'étude 0,00 AEAG 1328- AUTRES Sub non transferable 50 000,00 37	OP 161	2315 - travaux sur les installations et outillages		150 000,00			RNA	1322- Subv non transferable REGION				12 350,00
		2031- frais d'étude					AEAG	1328- AUTRES Sub non transferable				37 050,00 24 700,00
TOTAL 346 972,94 973 984,00 335 536,44 677 012,00 TOTAL 489 714,05 985 984,00 341 578,04 677	*020						*021					162 513,00
		TÓTAL	346 972,9 <mark>4</mark>	973 984,00	335 536,44	677 012,00		TOTAL	489 714,05	985 984,00	341 578,04	677 012,00

Compte de gestion 2021

Le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le percepteur. Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité (27 voix pour), **DECIDE** d'**APPROUVER** le compte de gestion du Percepteur de Barbezieux pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Compte administratif 2021

Le Président présente le compte administratif 2021 du SABV de la Dronne aval. Il sort de la salle et laisse sa place à M. Bernard GUILLEMOT, doyen de l'assemblée, qui soumet ce compte administratif au vote de l'assemblée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, selon le vote suivant : 26 voix pour et 1 abstention, **ADOPTE** le compte administratif 2021.

Affectation des résultats 2022

Le 14 mars 2022, le 0				bassin versant de la	Dronne aval,	
Réuni sous la préside						
Après avoir entendu le	e compte admini	stratif de l'exer	cice 2021			
Considérant						
Statuant sur l'affectati						
Constatant que le cor	npte administrati	f présente les r	ésultats suivants	3:		
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA 2020	LA SI	CLOTURE DE	REALISER 2021	RESTES A	PRENDRE EN
		En 2021	L'EXERCICE 2021		REALISER	COMPTE POUR
		-1068				L'AFFECTATION
				D		DE RESULTAT
				R		52.12552.711
				- €		
NVESTISSEMENT	1 711,24 €		6 041,60 €	-€	_ = =	7 752,84
	050 744 00 6		440 004 55 6			407.005.00
FONCTTIONNEMENT	258 711,38 €		149 284,55 €			407 995,93
Considérant que seul le	résultat de la secti	on de fonctionne	ment doit faire l'obi	et de la délibération		
•						
d'affectation du résultat (•		•			
priorité couvrir le besoin	de financement (de	eficit) de la section	on d'investissement	<u>,</u>		
D () 1 11 65 () 1	, , ,					
Décide d'affecter le ré	ésultat comme su	uit :				
						407.005.00
EXCEDENT DE FONCT	IONNEMENT GLO		U 31/12/2021			407 995,93
EXCEDENT DE FONCT Affectation obligatoire	IONNEMENT GLO	BAL CUMULE A				,
EXCEDENT DE FONCT Affectation obligatoire	IONNEMENT GLO	BAL CUMULE A		068)	REC SI	,
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina	IONNEMENT GLO	BAL CUMULE A		068)	REC SI	,
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affec	IONNEMENT GLO : ancement et/ou ex	BAL CUMULE A écuter le viremen		068)	REC SI	-
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affec	IONNEMENT GLO : ancement et/ou ex	BAL CUMULE A écuter le viremen		068)	REC SI	-
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affec Affectation complémenta	IONNEMENT GLO : ancement et/ou execté comme suit : aire en réserves (c/	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068)	t prévu au BP (c/1	068) REC SF	REC SI	-
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affectation complémente Affectation à l'excédent Ligne 001=	IONNEMENT GLO : ancement et/ou execté comme suit : aire en réserves (c/reporté de fonction 7 752,84 €	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 0	t prévu au BP (c/1		REC SI	-
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affectation complémente Affectation à l'excédent Ligne 001=	IONNEMENT GLO : ancement et/ou execté comme suit : aire en réserves (c/reporté de fonction 7 752,84 €	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 0	t prévu au BP (c/1	REC SF	REC SI	407 995,93
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affectation complémente Affectation à l'excédent Ligne 001=	IONNEMENT GLO : ancement et/ou execté comme suit : aire en réserves (c/reporté de fonction 7 752,84 €	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 0	t prévu au BP (c/1	REC SF	REC SI	,
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001=	IONNEMENT GLO : ancement et/ou ex cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 0 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1	REC SF	REC SI	407 995,93
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémente Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF	REC SI	407 995,93
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémente Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF	REC SI	407 995,93
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofini Solde disponible affect Affectation complémente Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM Déficit à reporter (ligne 0	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif		407 995,93
Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 Déficit à reporter (ligne 05 Fait à Chalais	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité		407 995,93
Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 Déficit à reporter (ligne 05 Fait à Chalais	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif		407 995,93
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM Déficit à reporter (ligne 001) Fait à Chalais	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité		407 995,93
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM Déficit à reporter (ligne 001) Fait à Chalais	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité	Syndical	- 407 995,93 -
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM Déficit à reporter (ligne 0	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité Le 14 mars 2022 Nombre de membres e	Syndical	- 407 995,93 -
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM Déficit à reporter (ligne 0	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 0 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité Le 14 mars 2022 Nombre de membres e Votants : 28	Syndical	- 407 995,93 -
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM Déficit à reporter (ligne 0	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 00 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité Le 14 mars 2022 Nombre de membres e Votants : 28 Suffrages exprimés :	Syndical en exercice : 51 tit	- 407 995,93 -
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent Ligne 001= Total affecté au c/ 106 DEFICIT GLOBAL CUM Déficit à reporter (ligne 0	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 0 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité Le 14 mars 2022 Nombre de membres e Votants : 28	Syndical en exercice : 51 tit	- 407 995,93 -
EXCEDENT DE FONCTI Affectation obligatoire A la couverture d'autofina Solde disponible affect Affectation complémenta Affectation à l'excédent	IONNEMENT GLO De : ancement et/ou exit cté comme suit : aire en réserves (c/ reporté de fonction 7 752,84 € 68 :	BAL CUMULE A écuter le viremen 1068) nement (ligne 0 DEP SI si chiffre	t prévu au BP (c/1 02) e négatif ou REC	REC SF SI si chiffre positif Délibéré par le Comité Le 14 mars 2022 Nombre de membres e Votants : 28 Suffrages exprimés :	Syndical en exercice : 51 tit	- 407 995,93 -

Le Président donne lecture de l'article 11, issu des derniers statuts du syndicat (arrêté Préfectoral du 03/12/2018) :

Article 11 : Clé de répartition

La contribution des membres adhérents aux dépenses du syndicat est déterminée comme suit au prorata de la surface de bassin versant de la Dronne pour moitié et de la population de chaque membre adhérent pour moitié.

La part de la population totale prise en compte est proportionnelle à la superficie territoriale du membre situé dans le bassin versant de la Dronne.

Les critères de répartition des charges seront actualisés par délibération du syndicat lors :

- de chaque adoption de programmes de travaux placés sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat, comprenant l'aménagement et l'entretien de longueurs de rives supplémentaires ;
- de toute nouvelle adhésion d'un membre au syndicat ;
- de nécessités d'évolutions et/ou d'orientations nouvelles de la collectivité.

Le critère population totale sera actualisé annuellement sur la base des données fournies par l'INSEE.

Le Président présente ensuite la grille répartition des charges, pour l'année 2022, avec les communes et les linéaires de cours d'eau mis à jour, ainsi que la population légale du dernier recensement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, selon le vote suivant : à l'unanimité, 28 voix pour,

DECIDE:

- D'**ADOPTER** la grille de répartition des charges 2022, présentée ci-contre, pour un montant total de 220 000 €,
- De **DONNER** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

	Dept.	Population totale 2018 INSEE en vigeur au 1er janvier 2021	% du territoire concerné par les BV Tude Dronne sur les Dept 16/17/33	Population (A) proratisée au % du territoire concernée par les BV Tude Dronne (16/17/33)	Proportion de population (%A) communale par rapport à la population totale	Surface (B) communale en ha dans le Bassin versant Dronne dept 16/17/33 en ha	Proportion de surface (%B) communale par rapport à la surface totale	50 % population + 50% surface = (% A +% B)/2	Contributions des EPCI en 2022 220 000€ /(% A +% B)/2
			CDC Lav	/alette Tu	de Dronne				124 594 €
Aubeterre-sur-Dronne	16	364	100	364	1,45	238	0,363	0,91	
Bardenac	16	232	86,34	200	0,80	692	1,052	0,93	
Bazac	16	146	100,00	146	0,58	491	0,748	0,67	
Bellon	16	153	100,00	153	0,61	914	1,391	1,00	
Boisné la Tude	16	691	69,21	478	1,91	2441	3,714	2,81	
Bonnes	16	399	100,00	399	1,59	1475	2,245	1,92	
Bors	16	260	100,00	260	1,04	1615	2,457	1,75	
Brie-sous-Chalais	16	156	100,00	156	0,62	1038	1,580	1,10	
Chadurie Chalais	16 16	518 1799	0,07 100,00	0 1799	0,00 7,18	1 1765	0,002 2,685	0,00 4,93	
Châtignac	16	175	88,87	156	0,62	868	1,320	0,97	
Courgeac	16	182	98,85	180	0,72	1831	2,787	1,75	
Courlac	16	58	100,00	58	0,23	661	1,006	0,62	
Curac	16	126	100,00	126	0,50	493	0,750	0,63	
Gurat	16	181	3,49	6	0,03	56	0,085	0,06	
Juignac	16	406	99,83	405	1,62	2416	3,676	2,65	
Laprade	16	253	100,00	253	1,01	1035	1,575	1,29	
Les Essards Médillac	16	197	100,00	197	0,79	905	1,377	1,08	
Médillac Montboyer	16 16	162 338	100,00	162 338	0,65 1,35	587 2670	0,894 4,062	0,77 2,71	
Montignac-le-Coq	16	139	99,49	138	0,55	1019	1,551	1,05	
Montmoreau	16	2675	95,60	2557	10,20	6213	9,454	9,83	
Nabinaud	16	100	100,00	100	0,40	593	0,902	0,65	
Nonac	16	279	1,27	4	0,01	27	0,041	0,03	
Orival	16	156	100,00	156	0,62	547	0,832	0,73	
Palluaud	16	232	0,85	2	0,01	7	0,011	0,01	
Pillac	16	276	100,00	276	1,10	1958	2,979	2,04	
Poullignac	16	89 232	0,87	1	0,00	8 1464	0,012	0,01	
Rioux-Martin Ronsenac	16 16	578	100,00 22,12	232 128	0,93 0,51	588	2,227 0,895	1,58 0,70	
Rouffiac	16	121	100,00	121	0,48	981	1,492	0,70	
Saint-Laurent-des-Combes	16	93	100,00	93	0,37	770	1,172	0,77	
Saint-Martial	16	131	98,60	129	0,52	918	1,396	0,96	
Saint-Avit	16	210	100,00	210	0,84	367	0,558	0,70	
Saint-Quentin-de-Chalais	16	258	100,00	258	1,03	1244	1,893	1,46	
Saint-Romain	16	524	100,00	524	2,09	2293	3,489	2,79	
Saint-Séverin	16	804	53,87	433	1,73	809	1,230	1,48	
Salles-Lavalette	16	351	5,34	19	0,07	109	0,166	0,12	
Yviers	16	526	79,91	420	1,68	1817	2,765	2,22	
Total		14570		11638	46,43	43925	66,836	56,63	
		Commu	ınauté d'	agglomér	ation du Lib	oournais			58 078 €
Chamadelle	33	745	99,91	744	2,97	1534	2,33	2,65	
Coutras	33	8717	48,25	4206	16,78	1628	2,48	9,63	
Lagorce	33	1681	15,30	257	1,03	432	0,66	0,84	
Le Fieu	33	518	39,28	203	0,81	574	0,87	0,84	
Les Églisottes-et-Chalaures	33	2253	99,98	2253	8,99	1729	2,63	5,81	
Les Peintures Saint-Christophe-de-Double	33 33	1612 697	100,00 58.26	1612 406	6,43 1,62	1315 2103	2,00 3,20	4,22 2,41	
Total	33	16223	36,20	9681	38,63	9314	14,17	26,40	
	-		CDC	de Haute S					33 183 €
	1.					1010			33 103 €
Boscamnant	17	379	95,91	363	1,45	1348	2,05	1,75	
La Barde	17	502	100,00	502	2,00	2131	3,24	2,62	
La Clotte	17 17	720 784	0,87 3,58	6 28	0,02 0,11	16 106	0,02 0,16	0,02 0,14	
Le Fouilloux La Genétouze	17	238	83,22	198	0,11	3085	4,69	2,74	
Saint-Aigulin	17	1942	100,00	198	7,75	2842	4,69	6,04	
Saint-Martin-de-Coux	17	478	82,42	394	1,57	1294	1,97	1,77	
Total		5043	,,=	3434	13,70	10822	16,47	15,08	
				CDC des 4					4 145 €
Brossac	16	483	46,09	223	0,89	1008	1,53	1,21	7 1 4 3 0
Pérignac Pérignac	16	483	0,93	5	0,89	24	0,04	0,03	
Saint-Félix	16	110	75,32	83	0,02	610	0,04	0,63	
Saint-relix Sainte-Souline	16	121	0,42	1	0,00	3	0,00	0,00	
Sauvignac Sauvignac	16	106	1,14	1	0,00	13	0,02	0,01	
Total		1302		312	1,24	1659	2,52	1,88	
	Total	37138		25065		65721			220 000 €
	rotal	5/138		25065	100,00	05/21	100,00	100,00	220 000 €

Budget primitif 2022

Le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'année 2022, détaillé article par article. Le budget primitif 2022 a été établi selon les différentes actions mises en place ou à mettre en place.

Après présentation du projet de budget primitif 2022 par le Président, le Comité Syndical ayant délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents (28 voix pour) : le BP 2022 du SABV DA, qui se décline de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes 726 497 €: crédits nouveaux : 318 501.07 € + reprise résultats de clôture 2021 : 407 995.93 €

Dépenses 726 497 €

Section d'investissement :

Recettes 677 012 €

Excédent d'investissement reporté : 7 752.84 €

Amortissements: 12 134 €

Intégration d'études : 42 126.32 €

• FCTVA: 30 000.84 €

OP 143, étude PPG Dronne aval : 10 500 €

- OP 149, travaux, tranche 4 du PPG Tude et Dronne 16 : 48 500 €
- OP 151, travaux, tranche A du PPG Dronne aval : 30 500 €
- OP 152, continuité écologique ouvrages liste 1 : 15 000 €
- OP 153, étude station débit Tude PAPI Dordogne : 15 000 €
- OP 154, travaux, tranche 5 du PPG Tude et Dronne aval : 24 000 €
- OP 155, continuité écologique de l'ouvrage de Pirouat en liste 2 : 20 000 €
- OP 156, continuité écologique de l'ouvrage de Velgord en liste 2 : 19 500 €
- OP 157, continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie en liste 2 : 20 000 €
- OP 158, continuité écologique de l'ouvrage de Céron en liste 2 : 20 000 €
- OP 159, travaux, tranche B du PPG Dronne aval : 62 000 €
- OP 160, continuité écologique de l'ouvrage de Grand Pas en liste 1 : 63 385 €
- OP 161, continuité écologique de l'ouvrage du Pont en liste 1 : 74 100 €
- Virement de la section d'investissement : 162 513 €

Dépenses 677 012 €

- Intégration d'études : 42 126.32 €
- OP 134, acquisition matériel : 10 500.68 €
- OP 139, remplacement d'ouvrage en urgence : 15 785 €
- OP 143, étude PPG Dronne aval : 2 400 €
- OP 149, travaux, tranche 4 du PPG Tude et Dronne 16 : 18 000 €
- OP 152, continuité écologique ouvrages liste 1 : 36 000 €
- OP 153, étude station débit Tude PAPI Dordogne : 32 000 €
- OP 154, travaux, tranche 5 du PPG Tude et Dronne 16 : 35 000 €
- OP 155, continuité écologique de l'ouvrage de Pirouat en liste 2 : 30 000 €
- OP 156, continuité écologique de l'ouvrage de Velgord en liste 2 : 30 000 €
- OP 157, continuité écologique de l'ouvrage de la Tannerie en liste 2 : 30 000 €
- OP 158, continuité écologique de l'ouvrage de Céron en liste 2 : 30 000 €
- OP 159, travaux, tranche B du PPG Dronne aval : 80 000 €
- OP 160, continuité écologique de l'ouvrage de Grand Pas en liste 1 : 127 000 €
- OP 161, continuité écologique de l'ouvrage du Pont en liste 1 : 148 200 €

Budget global du budget primitif 2022, toutes sections confondues : 1 393 509 € en dépenses et en recettes.

Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Tude, ouvrages de Grand Pas (OD 2) et du Canal (OP 1)

Il est rappelé que dans le cadre du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG 2018-2027) Tude et Dronne Charentaise, le syndicat s'est engagé à restaurer la continuité écologique (opération B2) pour les cours d'eau en liste 1 (25 ouvrages ciblés). La délibération n° 07/2019 du 19/03/19, avait acté le lancement d'études de restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages sur la Tude amont en liste 1. A ce jour deux ouvrages ont fait l'objet de travaux en 2020, trois en sont au stade du dossier projet qui est réalisé et un autre au stade esquisse. Les deux dossiers projets ont été travaillés avec les élus locaux et les acteurs du territoire permettant de dégager des consensus pour chaque ouvrage.

Il est aujourd'hui proposé de rétablir la continuité écologique sur les ouvrages du Grand Pas en lien avec le canal, commune de Montmoreau : opération budgétaire n° 160, ouvrages de Grand Pas (OD2) et du canal (OP1), coût prévisionnel : 127 000 € TTC. Le Président propose que ces dépenses soient inscrites au budget d'investissement de 2022, au titre de l'opération n° 160 et qu'elles fassent l'objet de demandes de subventions.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- D'INSCRIRE au budget primitif 2022, l'opération suivante : OP n° 160, restauration de la continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD2) et du canal (OP1), coût prévisionnel : 127 000 € TTC,
- De **SOLLICITER des subventions** auprès de nos différents partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine, CD 16 et Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la restauration de la continuité écologique des ouvrages de Grand Pas (OD2) et du canal (OP1), en liste 1, phase travaux pour un montant prévisionnel de 105 834 € HT, soit 127 000 € TTC. Les montants de demandes de subventions seront ajustés eu égard au résultat de la consultation des entreprises et des règlements d'aides de chaque partenaire au moment du dépôt des demandes.

Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Tude, ouvrage du Pont (OP 2)

Il est aujourd'hui proposé de rétablir la continuité écologique sur l'ouvrage du Pont (OP 2), commune de Montmoreau opération budgétaire n° 161, ouvrage du Pont (OP 2), coût prévisionnel : 148 200 € TTC. Le Président propose que ces dépenses soient inscrites au budget d'investissement de 2022, au titre de l'opération n°

Le Président propose que ces dépenses soient inscrites au budget d'investissement de 2022, au titre de l'opération n° 161 et qu'elles fassent l'objet de demandes de subventions.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- D'INSCRIRE au budget primitif 2022, l'opération suivante : OP n° 161, restauration de la continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP 2), coût prévisionnel : 148 200 € TTC,
- De SOLLICITER des subventions auprès de nos différents partenaires financiers: Région Nouvelle Aquitaine, CD
 16 et Agence de l'Eau Adour Garonne, pour la restauration de la continuité écologique de l'ouvrage du Pont (OP
 2), en liste 1, phase travaux pour un montant prévisionnel de 123 500 € HT, soit 148 200 € TTC. Les montants de
 demandes de subventions seront ajustés eu égard au résultat de la consultation des entreprises et des
 règlements d'aides de chaque partenaire au moment du dépôt des demandes.

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

La protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale et en prévoyance (ou garantie maintien de salaire). Le législateur a prévu en 2007 la possibilité pour les employeurs locaux de participer financièrement aux contrats de leurs agents. Le dispositif, précisé dans un décret d'application n°2011-1474 du 8/11/11, permet aux employeurs de participer aux contrats dans le cadre d'une labellisation: les contrats sont alors référencés par des organismes accrédités et souscrits individuellement par les agents; ou d'une convention dite de participation à l'issue d'une procédure de consultation conforme. Cette procédure peut être conduite par la collectivité elle-même ou être confiée au centre de gestion agissant de manière groupée pour toutes les collectivités intéressées.

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17/02/21, qui attend ses décrets d'application, prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (elle ne pourra être inférieure à 20 % d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Ces dispositions visent à permettre aux agents de bénéficier d'une couverture assurantielle les garantissant contre la précarité et d'harmoniser avec la législation déjà en vigueur dans le secteur privé.

Les employeurs publics doivent mettre en débat ce sujet avant le 18/02/22 au sein de leurs assemblées délibérantes et dans le cadre du dialogue social avec les instances représentatives du personnel.

Ce débat peut porter sur les enjeux de la protection sociale complémentaire, le rappel de la protection sociale statutaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation et sa trajectoire, le calendrier...

Ce débat s'appuiera par ailleurs sur les dispositions de l'ordonnance n°2021-174 du 17/02/21 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique qui prévoient que les organisations syndicales peuvent conclure et signer des accords portant sur différents domaines de la gestion des ressources humaines et notamment de la protection sociale complémentaire. Les employeurs publics qui déclarent participer financièrement à la protection sociale complémentaire de leurs agents en santé et/ou en prévoyance, mettent en avant que cette participation améliore les conditions de travail et de la santé des agents, l'attractivité de la collectivité en tant qu'employeur, le dialogue social et contribue à la motivation des agents. Aussi, dans sa politique d'accompagnement des collectivités en matière de gestion des ressources humaines, le CDG 16 reste attentif à doter les employeurs locaux qui le souhaitent de dispositifs contractuels protecteurs leur permettant de répondre à leurs obligations, en leur proposant notamment une offre en matière de santé comme de prévoyance avec faculté pour les collectivités d'y adhérer ou non.

Etat des lieux des actions mises en place au sein du syndicat :

COLL	LECTIVITE : Syndicat d'Aménagement du bassin versant de la Dronne aval
EFFECTIF ACTUEL DE LA COLLECTIVITE	Total nombre d'agents : Titulaires et stagiaires : 2 Contractuel de droit public : 2 Contractuel de droit privé : 0
LE RISQUE SANTÉ	Les agents de la collectivité bénéficient-ils d'une complémentaire « santé » ? OUI/NON. Si oui, précisez les éléments suivants : • Nombre d'agents bénéficiaires d'une garantie santé : 2 • Participation financière de l'employeur : OUI / NON Si oui, quel est le budget annuel prévisionnel pour l'année 2022 : 600 € / an Quel mode de participation retenu : Labellisation / Convention de participation avec le CDG16 à compter du 01/01/2022 Si convention de participation : -Nombre d'agents adhérents au 01/01/2022 : 2 -Montant de participation par agent : 25 € / agent / mois
LE RISQUE	Les agents de la collectivité bénéficient-ils d'une complémentaire « prévoyance » ?
PREVOYANCE	OUI/ NON.

Les évolutions envisagées pour atteindre l'horizon 2025 et 2026

A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de la publication du décret qui déterminera les montants de référence. Pour l'instant, le projet prévoit des montants de référence fixés à 27 € pour la prévoyance (soit au minimum 5,40 € / mois) et à 30 € pour la santé (soit au minimum 15 € / mois).

Les hypothèses qui peuvent être développées :

- Attente des montants de référence pour réévaluer ou non ceux appliqués par le syndicat,
- A l'avenir adhésion à une nouvelle convention avec le CDG 16 pour le risque « prévoyance », lorsque cela sera obligatoire.

Le Comité Syndical prend acte de la réalisation de ce débat.

Organisation du temps de travail du syndicat et mise en place des 1 607 h

Le Président informe l'assemblée que la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures, soit 35 heures hebdomadaires (elle est proratisée pour les agents à temps non complet, en fonction du nombre d'heures hebdomadaires du poste). Elle est calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365 jrs
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104 jrs
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25 jrs
Jours fériés	- 8 jrs
Nombre de jours travaillés	= 228 jrs
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1 596 h arrondies à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1 607 heures

L'organisation du travail doit respecter les garanties minimales ci-après définies :

- La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni quarante-huit heures au cours d'une même semaine, ni quarante-quatre heures en moyenne sur une période quelconque de douze semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à trente-cinq heures.
- La durée quotidienne du travail ne peut excéder dix heures.
- Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de onze heures.
- L'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à douze heures.
- Le travail de nuit comprend au moins la période comprise entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures.
- Aucun temps de travail quotidien ne peut atteindre six heures sans que les agents bénéficient d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes. La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique.

Le Président, propose à l'assemblée :

- <u>De fixer la durée hebdomadaire du temps de travail</u>: il est fixé à 35h00 par semaine pour l'ensemble des agents.
 Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (RTT).
- <u>De déterminer le cycle de travail suivant</u> : dans le respect du cadre légal et règlementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein du SABV de la Dronne aval est fixé comme suit : du lundi au vendredi : 8h30 12h et 13h30 17h.
- De mettre en place des astreintes pour la gestion des barrages, les week-ends de novembre à mai (cf délibération n° 350 du 28/10/2008),
- <u>De déterminer les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité</u>: la journée de solidarité, instituée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera effectuée selon les modalités suivantes: les 7 heures, pour un agent à temps complet, seront déduites des heures supplémentaires faites par les agents. Ces heures sont en principe récupérées. Donc 7 h / an, pour un agent à temps complet, ne seront pas récupérées mais données par l'agent pour la journée de solidarité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents (30 voix pour), **DECIDE**

- De FIXER la durée hebdomadaire du temps de travail à 35h00 par semaine pour l'ensemble des agents.
 Compte-tenu de la durée hebdomadaire de travail choisie, les agents ne bénéficieront pas de jours de réduction de temps de travail (RTT).
- De DETERMINER le cycle de travail suivant : dans le respect du cadre légal et règlementaire relatif au temps de travail, l'organisation du cycle de travail au sein du SABV Dronne aval est fixé comme suit : du lundi au vendredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 17h.
- **De METTRE en PLACE des astreintes** pour la gestion des barrages, les week-ends de novembre à mai (cf délibération n° 350 du 28/10/2008),
- De DETERMINER les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité: la journée de solidarité, instituée afin d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées, sera effectuée selon les modalités suivantes: les 7 heures, pour un agent à temps complet, seront déduites des heures supplémentaires faites par les agents. Ces heures sont en principe récupérées. Donc 7 h / an, pour un agent à temps complet, ne seront pas récupérées mais données par l'agent pour la journée de solidarité.

Stagiérisation d'un agent le 1er juin 2022

Un agent du syndicat, M. BONDU Valentin, a été recruté le 1^{er} juin 2021 en tant que contractuel pendant 1 an, en vertu de la délibération n° 16/2021 du 29/03/21, créant un emploi d'adjoint technique, suite à un accroissement temporaire d'activité. Il a été recruté en remplacement d'un agent titulaire, M. HOSPITAL Pierre-Antoine, parti pour mutation sur un autre syndicat, pour lequel un poste d'adjoint technique titulaire à temps plein, avait été créé en 2014.

Le CDD de M. BONDU Valentin arrivera à échéance le 31/05/2022. C'est un agent sérieux, qui répond aux attentes du syndicat et qui s'investi, c'est pourquoi il est proposé de stagiériser M. BONDU Valentin au 1^{er} juin 2022. Période de stage d'un an, préalable à sa titularisation, sur le poste d'adjoint technique, en tant que technicien milieux aquatiques.

Questions diverses

Intervention de Baptiste CHAUVIT concernant la lutte contre les ragondins sur l'ex canton d'Aubeterre : il précise que des ragondins sont piégés mais qu'aucune subvention du syndicat n'est reçue.

Conformément à la délibération n°3 du 20/02/2017, Il est rappelé que le syndicat peut verser, une subvention pour la lutte contre les ragondins, à condition que les piégeurs (pas nécessairement agréés) soient regroupés dans une association (de type GDON). Chaque GDON doit mettre en place une lutte effective et organisée. Le syndicat est associé aux décisions qui sont prises par les GDON. Ils produisent annuellement les éléments comptables et financiers afin de pouvoir bénéficier de subventions votées par le syndicat. Les GDON doivent faire une demande de subvention en début d'année civile conformément aux attentes de la Trésorerie de Barbezieux, il pourra être allouée une subvention de 200 € par commune se trouvant dans périmètre du GDON et se trouvant sur les bassins versant de la Tude et de la Dronne (départements 16, 17 et 33). Chaque demande comportera le bilan de l'année écoulée, le compte de résultat, le budget primitif de l'année N et une cartographie des lieux de piégeages des ragondins. Aujourd'hui seul le GDON de Chalais fait une demande de subventions et produit un bilan auprès du syndicat.